

C'EST LE PRINTEMPS !

#ContreLesCambriolages

Il n'y a pas que vous, le soleil et les fleurs qui sont de sortie...

#FermezVosPortes

Pendant que vous prenez soin de votre jardin, certains lorgnent sur vos biens !

#Vigilance



#contrelescambriolages

PLAN NATIONAL DE LUTTE  
CONTRE LES CAMBRIOLAGES  
ET LES VOLS À MAIN ARMÉE

## CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

17

Prévenir la police  
et la gendarmerie  
immédiatement



Préserver les traces  
et indices à l'intérieur  
et à l'extérieur



Porter plainte muni  
d'une pièce d'identité\*



Faire opposition auprès  
de sa banque pour  
les chèquiers et cartes  
de crédit dérobés



Déclarer le vol à son  
assureur par lettre  
recommandée dans  
les 2 jours ouvrés

\*Ou sur <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>



@Place\_Beauvau



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR



/ministere.interieur

## CONTRE LES CAMBRIOLAGES, FAITES LE TOUR DE LA MAISON!



Gendarmerie nationale



Ne facilitez pas la vie des cambrioleurs ! Fermez toutes vos portes et fenêtres.



### EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

### AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

### UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

### Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN  
D'UN CAMBRIOLAGE :  
COMPOSEZ LE 17**

**OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**  
**OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**  
**BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES**  
 Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00  
 Free Mobile : 32 44  
 Orange : 0 800 100 740  
 SFR : 10 23

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou  
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

@Place\_Beauvau

[www.facebook.com/ministere.interieur](https://www.facebook.com/ministere.interieur)



Contre les **cambriolages**,  
les **bons réflexes!**



© M-SOZ/COM/2015 - Photos © SIPRA Gendarmerie / Fabrice Bibeau - DICOM / Jean-François Guat - Fotolia.com - SDG 14-03127 - Tirage : 800 000 ex.

#contrelscambriolages

PLAN NATIONAL DE LUTTE  
CONTRE LES CAMBRIOLAGES  
ET LES VOLS À MAIN ARMÉE

## CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES

AU QUOTIDIEN



Installer des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme)



Photographier ses objets de valeur, garder ses factures



Ne pas inscrire ses coordonnées sur son trousseau de clés, ne pas les cacher à proximité de son domicile (sous le paillason, dans la boîte aux lettres...)

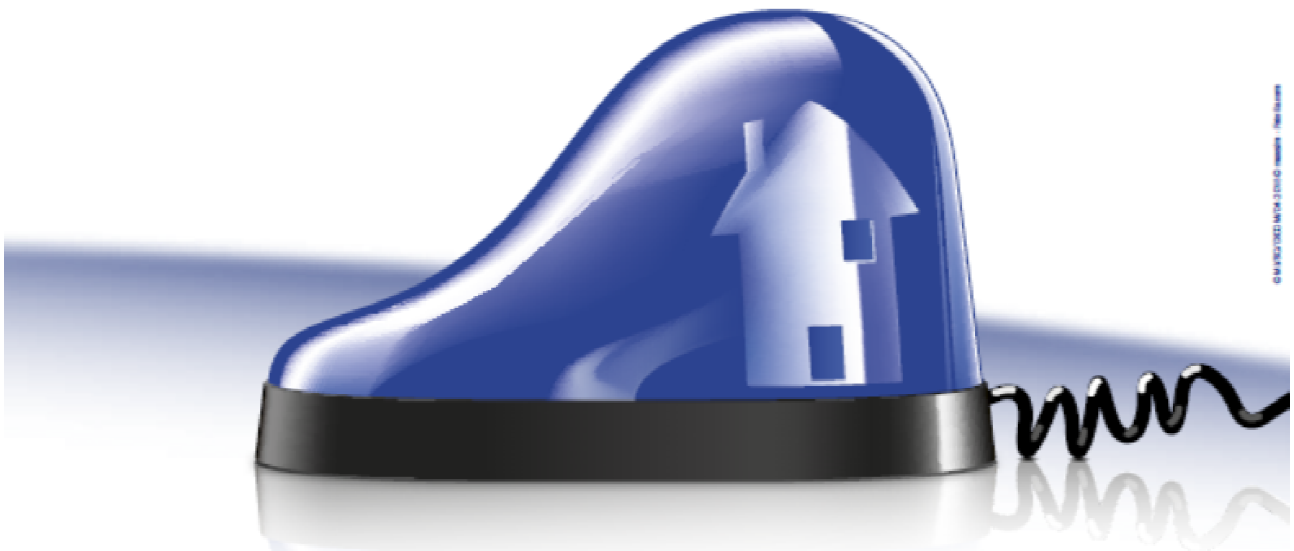
@Place\_Beauvau



/ministere.interieur

Contre les **cambriolages**,  
les **bons réflexes** !

# OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



© MURPHY/GETTY IMAGES - THE HUMAN

**Vous vous absentez ?**

Bénéficiez de **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** :  
faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

**Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.**

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

